

La pauvreté chez les enfants

Fabien Dell et Nadine Legendre, division Revenus et patrimoine des ménages,
Sophie Ponthieux, division Conditions de vie des ménages, Insee

En moyenne entre 1998 et 1999, un million d'enfants vivaient dans des familles disposant de moins de 552 euros (euros 1999) de ressources par unité de consommation par mois (soit 50 % du niveau de vie médian). Ce seuil conventionnel correspond à 552 euros pour une personne seule et 828 euros pour un couple auxquels s'ajoutent 166 euros par enfant de moins de 14 ans et 276 euros par enfant de 14 ans ou plus. Le taux de pauvreté monétaire relative des enfants s'élevait donc à 8 %, taux supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population (6,5 %).

La moitié des enfants pauvres vit avec des parents sans emploi. Par ailleurs, la proportion d'enfants pauvres augmente avec l'âge. Les prestations sociales bénéficient davantage aux enfants les plus jeunes.

L'insuffisance de revenu est une approche parmi d'autres de la pauvreté. Les enfants peuvent également souffrir, comme le reste

de la population, du manque de certains biens matériels par ailleurs largement diffusés. Ces deux formes de pauvreté, monétaire et en conditions de vie, ne se recouvrent pas forcément.

La présence des deux parents dans le ménage ainsi que leur situation sur le marché du travail sont deux facteurs déterminants de la pauvreté des enfants. Un enfant pauvre sur quatre vit avec un seul parent alors que ce n'est le cas que d'un enfant non pauvre sur huit. La moitié des enfants pauvres vit dans un ménage où aucun des parents n'occupe un emploi alors que c'est le cas d'à peine 10 % des autres enfants (*graphique 1*). Inversement, un peu plus de 10 % des enfants pauvres cohabitent avec deux parents qui travaillent, contre la moitié des enfants non pauvres.

Les parents sont souvent peu diplômés

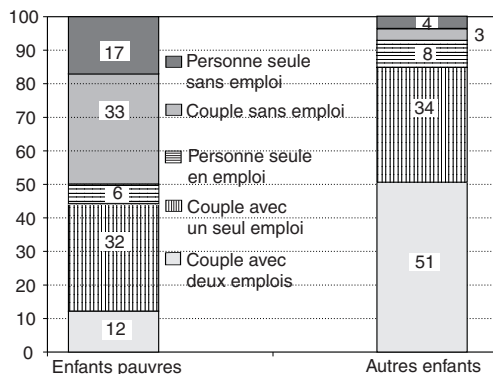
Le niveau d'études des parents est aussi un facteur très discriminant : la pauvreté est nettement plus fréquente parmi les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études (16 % d'enfants pauvres) - et ont de ce fait plus souvent un bas salaire ou sont au chômage - que parmi ceux dont les parents ont au moins le BEPC (2 à 6 % selon le niveau de diplôme).

Les enfants dont les parents ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne ont un risque de pauvreté important : près d'un sur trois est pauvre. En effet, les étrangers non ressortissants de l'Union Européenne sont souvent peu ou pas diplômés et donc plus exposés au chômage. Ces enfants représentent un quart de la population des enfants pauvres.

La pauvreté des enfants varie selon l'âge de la personne de référence du ménage. Le taux de pauvreté est minimal pour les enfants dont les parents ont entre 30 et 45 ans. Il est plus élevé lorsque les parents sont très jeunes ou plus âgés. Les plus jeunes sont souvent en phase d'insertion sur le marché du travail ; les plus de 45 ans font face à des charges familiales plus importantes, leurs enfants ayant grandi alors que leurs revenus monétaires n'ont pas toujours augmenté en proportion.

① Répartition des enfants pauvres et des autres enfants selon le type de ménage et l'activité des parents

%



Champ : enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes revenus fiscaux 1998 et 1999, Insee-DGI

INSEE
PREMIERE

Les enfants des familles monoparentales ou nombreuses sont plus souvent pauvres

L'enfant qui cohabite avec un seul parent a un risque d'être pauvre deux fois plus élevé que celui qui vit avec ses deux parents. Par ailleurs, la pauvreté des enfants croît avec le nombre de frères et sœurs présents dans le ménage. L'accroissement est très net à partir du quatrième enfant dans le cas d'une famille bi-parentale alors qu'elle est régulière quand l'enfant appartient à une famille monoparentale (tableau). Le risque de pauvreté pour un enfant qui a trois frères ou sœurs est le double de celui d'un enfant unique, que cet enfant vive avec ses deux parents (12 % contre 6 %) ou un seul (21 % contre 11 %). Ces résultats s'expliquent en partie par le fait que les chefs de famille monoparentale sont plus souvent sans emploi et que les chefs de familles nombreuses sont aussi fréquemment peu ou pas diplômés.

Les prestations contribuent surtout à réduire la pauvreté des enfants les plus jeunes

Les transferts constituent une part d'autant plus importante du revenu disponible des ménages que ces ménages sont modestes. Certains ménages ont un revenu déclaré (revenu imposable hors prestations sociales et avant impôts) inférieur au seuil de pauvreté mais leur revenu disponible dépasse ce seuil grâce aux transferts : c'est notamment le cas d'une partie des ménages ayant des enfants et qui bénéficient des prestations familiales. Les ménages pauvres sont ceux qui conservent un revenu disponible inférieur au seuil malgré les transferts.

Le taux de pauvreté des enfants augmente avec leur âge : de 5 à 6 % avant 4 ans à plus de 10 % après 13 ans. Or la proportion d'enfants dont le revenu déclaré est inférieur au seuil de pauvreté est sensiblement la même quel que soit l'âge : environ 25 % (graphique 2). Par

conséquent, l'augmentation du taux de pauvreté avec l'âge est liée à la structure des prestations sociales.

Afin d'isoler la contribution de chacun de ces transferts au niveau de vie selon l'âge, on les a classés en trois groupes (les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux qui comprennent l'allocation de parent isolé, l'allocation aux adultes handicapés et le revenu minimum d'insertion) et on a regardé comment varie la proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté lorsque l'on ajoute successivement ces trois groupes au revenu déclaré.

Les prestations familiales qui, pour la plupart, sont destinées à compenser tout ou partie de la charge occasionnée par la présence d'enfants, ont été intégrées en premier. Du fait de l'existence de prestations ciblées sur les jeunes enfants, les enfants les plus jeunes sont plus nombreux à franchir le seuil de pauvreté que leurs aînés (graphique 3).

Les allocations de logement (y compris les allocations de logement à caractères familial et social) semblent aussi contribuer davantage à la réduction de la pauvreté des plus jeunes. Ceci est probablement dû au fait que les enfants plus âgés ont des parents plus souvent propriétaires de leur logement donc ne pouvant bénéficier de ces allocations.

En ce qui concerne les minima sociaux, l'Allocation de parent isolé (API) permet surtout à des enfants jeunes de franchir le seuil de pauvreté : l'API longue, que touche la moitié des allocataires, est en effet conditionnée par la présence d'au moins un enfant de moins de trois ans dans le foyer. L'intégration de cette allocation accentue la croissance de la pauvreté avec l'âge.

Lorsqu'on rajoute le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le profil de la pauvreté en fonction de l'âge de l'enfant n'est pas modifié : ces deux minima sociaux jouent sensiblement de la même manière à tous les âges.

Enfin, la prise en compte des impôts fait légèrement remonter les taux de pauvreté mais uniformément selon l'âge. La plupart des ménages, quel que soit leur revenu, doivent acquitter une taxe d'habitation, la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contri-

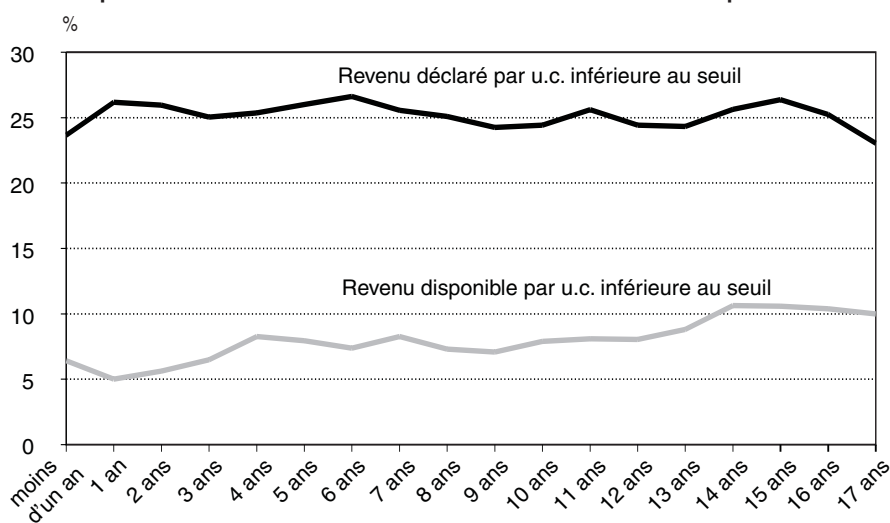
Taux de pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs et la situation familiale

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans	En %	
	Couple	Famille monoparentale
Enfant unique	5,5	10,8
1 frère ou sœur	4,8	14,0
2 frères ou sœurs	6,0	16,4
3 frères ou sœurs	12,0	20,6
4 frères ou sœurs et plus	27,3	35,0

Champ : enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes revenus fiscaux 1998 et 1999, Insee-DGI

② Proportion d'enfants dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté

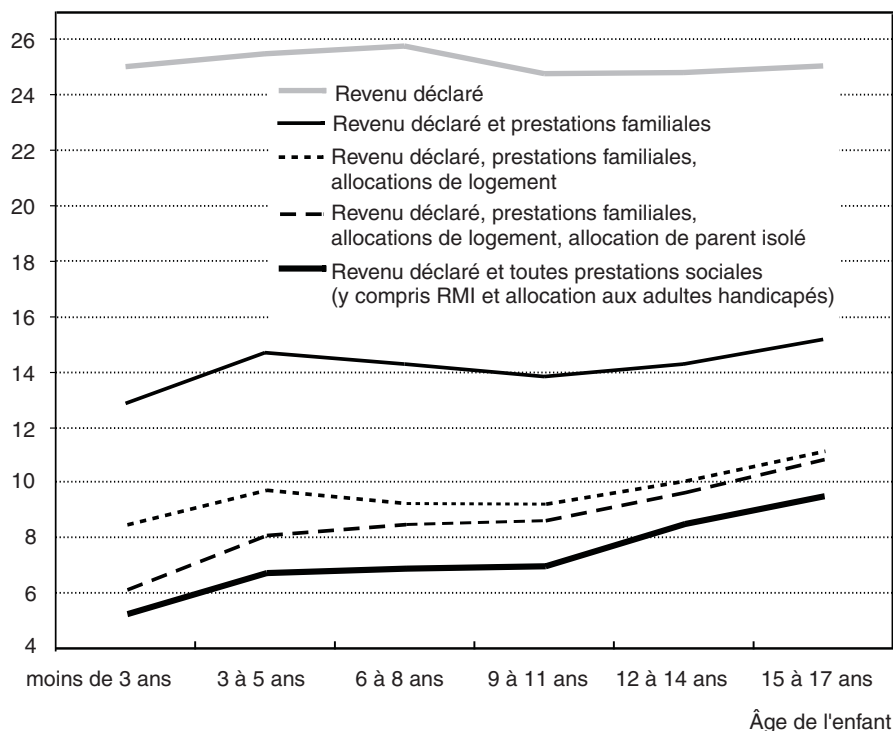


Champ : enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes revenus fiscaux 1998 et 1999, Insee-DGI

③ Proportion d'enfants restant sous le seuil de pauvreté lorsqu'on intègre les différentes prestations sociales

%



Champ : enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 25 % des enfants de 3 à 5 ans vivent dans un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est sous le seuil de pauvreté ; cette proportion tombe à 14 % lorsqu'on intègre toutes les prestations familiales et à 10 % si on ajoute les allocations de logement...

Source : enquêtes revenus fiscaux 1998 et 1999, Insee-DGI.

bution au remboursement de la dette sociale) sur leurs revenus d'activité ou de remplacement.

Cette analyse de la contribution des prestations à la réduction de la pauvreté des enfants ne tient pas compte de nombreux transferts : l'omission des prestations à caractère local et des bourses d'études pourrait notamment peser sur les résultats.

Définitions

La présente étude a été menée dans une perspective essentiellement descriptive. Il ne s'agit pas d'une analyse causale des déterminants de la pauvreté des enfants. Par ailleurs, du fait des sources utilisées, seuls les enfants qui sont présents dans des ménages ordinaires sont pris en compte. Les enfants les plus en difficulté, notamment les enfants vivant en foyer avec ou sans leurs parents, n'ont pas été retenus.

La pauvreté monétaire est abordée d'un point de vue relatif : le **seuil de pauvreté** est défini par rapport à la distribution des

revenus de l'ensemble de la population et non par rapport à un panier de biens. Par convention, on considère comme pauvre un ménage dont le « niveau de vie » est inférieur à une fraction du niveau de vie médian, par exemple 50 ou 60 %. Dans cet article, le seuil de 50 % a été retenu.

Le **niveau de vie du ménage**, ou revenu par unité de consommation, est calculé en tenant compte de sa structure démographique : usuellement, l'Insee attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Un **enfant pauvre** est un enfant qui vit dans un ménage pauvre. Est considéré comme enfant toute personne de moins de 18 ans présente dans le ménage et qui a un lien de filiation au sens large avec la personne de référence ou son conjoint (enfant, petit-enfant, frère ou sœur, neveu ou nièce, enfants en nourrice).

Les revenus n'étant connus que pour l'ensemble du ménage, la pauvreté monétaire relative ne peut se mesurer qu'à ce niveau. Ce concept de pauvreté monétaire relative suppose que les reve-

nus de tous les membres du ménage sont mis en commun et profitent également à tous. Cette hypothèse peut ne pas être vérifiée quand on s'intéresse aux enfants.

L'image de la pauvreté monétaire des enfants est bien entendu sensible au choix du seuil de pauvreté. Si l'on relève ce seuil de 50 % à 60 % de la médiane (ce qui correspond à 662 € par unité de consommation et par mois) le nombre d'enfants pauvres double et la pauvreté apparaît moins concentrée sur les ménages sans emploi. Ce seuil correspond à 662 € pour une personne seule, 993 € pour un couple auquel on ajoute 199 € par enfant de moins de 14 ans et 331 € par enfant de 14 ans ou plus.

Sources

Chaque année, l'enquête revenus fiscaux recueille les déclarations fiscales d'un échantillon anonymisé de ménages ordinaires hors DOM. Ici, il s'agit des années 1998 et 1999.

L'enquête Revenus fiscaux fournit directement les impôts directs payés et les revenus déclarés à l'administration fiscale sur le formulaire 2042. Il s'agit des revenus d'activités, des revenus du patrimoine et des retraites et pensions imposables. En revanche, la source ne donne aucune information sur les revenus sociaux ou de transferts puisqu'ils ne sont pas imposables. Les prestations sociales prises en compte sont donc calculées par imputation. Toutefois les allocations de garde d'enfant (AGED et AFEAMA) et les bourses d'études ne sont pas simulées et ne sont pas intégrées au revenu.

Le revenu disponible retenu comprend les revenus déclarés et les prestations sociales imputées. Les impôts directs en sont déduits.

L'échantillon retenu compte 80 000 enfants.

Bibliographie

"Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes", S. Lollivier et D. Verger, *Économie et Statistique*, n°308/309/310, 1997, Insee.

"Politique familiale, bilans et perspectives", C. Thélot et M. Villac, Rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité et au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, La Documentation française, mai 1998.

"Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe", A. Lapinte, *Études et Résultats* n°201, Drees, novembre 2002

Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002, La Documentation française.

Une autre approche de la pauvreté des enfants : les conditions de vie

La pauvreté est le plus souvent approchée sous l'angle des revenus, mais il est de plus en plus fréquent de l'analyser également en termes de conditions de vie, comme un manque global d'éléments de bien-être matériel. C'est une approche de ce type qui est proposée ici, appliquée à la population des enfants. Cette approche est complémentaire de l'approche de la pauvreté monétaire. Elle propose une évaluation des conditions de vie matérielles des enfants et de leur pauvreté à partir de manques concrets.

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de manques. On les évalue à partir d'un ensemble d'items qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard c'est-à-dire largement diffusés dans la population. C'est le cumul de manques, et non le manque d'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif ; ce cumul est mesuré par un « score de privations ».

Évaluation de la pauvreté en conditions de vie

Sur la base de 21 items retenus ici, le score de privations (ou nombre de manques) va de 0 à 16, et est de 1,9 en

moyenne ; environ 38 % des enfants n'en subissent aucun, et cette proportion diminue ensuite régulièrement à mesure que le nombre de manques augmente. Les inégalités sont sensibles selon la configuration familiale : les scores élevés de privations sont nettement plus fréquents parmi les enfants qui vivent dans une famille nombreuse ou avec un seul parent (*tableau*).

On désigne par « pauvres en conditions de vie » les ménages dont le score se trouve dans le dernier décile de la distribution des scores (soit par construction 10 % des ménages) ; les « enfants pauvres en conditions de vie » sont ceux qui appartiennent à ces ménages : ils sont -selon les conventions adoptées pour cette mesure- environ 1,4 million, soit 10,5 % des enfants.

Recouvrement des deux formes de pauvreté

Les deux formes de pauvreté (monétaire et en conditions de vie) ne se recouvrent que partiellement en particulier parce que le niveau de bien-être matériel ne dépend pas uniquement du niveau de vie courant, mais aussi du niveau de vie passé. Cependant, elles sont corrélées : ainsi, plus de la moitié des enfants pauvres en conditions

de vie vivent dans des ménages à bas niveau de vie (ceux dont le revenu par u.c. se situe dans le premier décile de la distribution des niveaux de vie) ; et parmi les enfants à bas niveau de vie, 36 % sont pauvres en conditions de vie. Au total, et pour les conventions de mesure que l'on a retenues, le recouvrement entre les deux formes de pauvreté permet de définir un « noyau dur » d'enfants pauvres de l'ordre de 6 % (proportion d'enfants pauvres selon les deux approches).

Liste des items utilisés pour la construction du score

Dimension et Item

Logement

- Dispose d'une salle de bain/douche
- Dispose de toilettes
- Dispose de l'eau chaude courante
- Dispose d'un système de chauffage
- Pas de problème d'humidité
- Logement non surpeuplé

Biens durables

- Téléviseur couleur
- Un autre équipement : réfrigérateur-congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, four à micro-ondes, magnétoscope, chaîne hi-fi
- Automobile

Consommation « Le ménage a les moyens financiers lui permettant, s'il le souhaite, de... »

- Maintenir le logement à la bonne température
- Acheter des vêtements neufs (et non d'occasion)
- Disposer pour chaque adulte de 2 paires de chaussures
- Manger de la viande ou équivalent tous les deux jours
- Recevoir des parents ou amis au moins 1 fois par mois
- Faire des cadeaux au moins 1 fois par an
- Partir en vacances une semaine 1 fois par an

Situation financière

- Les revenus couvrent les dépenses
- Pas de découverts bancaires réguliers
- Pas de retards fréquents de paiement
- Les remboursements n'excèdent pas le quart du revenu
- Le ménage a pu épargner au cours de l'année

Distribution du score de privations et score moyen selon le type de ménage auquel appartiennent les enfants

En %

Score	Niveau enfants			
	Ensemble	Couples 1 ou 2 enfants	Couples 3 enfants et plus	Parents isolés
0	38,4	47,8	32,0	15,8
1	20,6	22,4	19,8	14,7
2	12,5	11,5	13,9	13,1
3	8,1	6,2	9,9	11,3
4	5,4	3,7	6,5	10,2
5	4,3	2,6	5,5	8,7
6 et +	10,5	5,7	12,4	26,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Score moyen	1,9	1,3	2,2	3,7

Champ : enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : partie fixe « Santé, logement, endettement des ménages » des Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages de mai 1999 à mai 2001, Insee

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2003

Abonnement annuel = 70 € (France)

87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____

€.

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs :
R. Baktavatsalou,
C. Benveniste,
C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : P.T.

Code Sage IP03896
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2003



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES